

Organe de la Fédération Générale des Fonctionnaires - 46, rue des Petites-Écuries - 75010 Paris - Tél. 01-44-83-65-55
www.fo-fonctionnaires.fr - contact@fo-fonctionnaires.fr

Trimestriel N° 129 - Octobre 2018 - Supplément N° 1 à La Nouvelle Tribune N° 416



Jean-Claude BOREL
Secrétaire Général UFR-FO

édito

Gaulois et réfractaires

Édito après éditto, nous sommes obligés de rétablir la vérité. L'indécence des propos tenus tant au gouvernement qu'à la Présidence de la cour des comptes n'a d'autre but que de monter les Français les uns contre les autres. On appelle cela diviser pour mieux régner. Créer une fracture intergénérationnelle lourde de conséquences qui laisserait entendre que les « **Vieux** » vivent aux crochets des jeunes générations et justifier ainsi une politique de rigueur et de récession ciblée contre les retraités et les pensionnés. *Exemple : les revenus des retraites et pensions sont plus élevés que ceux des actifs, et leur patrimoine encore plus.* Pour le patrimoine, un scoop ! Il est plus important à 70 ans qu'à 30 ans...

Pourtant ces **Vieux**, puisque ce sont eux les nantis, ont travaillé jusqu'à 48 heures par semaine pour des salaires qui n'avaient rien de comparable avec ceux que se versent les censeurs. Ils ont accepté les prélèvements, les ponctions, divers et variés, au rythme des plans de redressement gouvernementaux qui promettaient depuis 1974 le PARADIS et qui se sont traduits, en fait, par une politique de rigueur aussi absurde que discriminatoire.

Malgré tout, ceux vilipendés par le gouvernement et la cour des comptes, enfants de la guerre et de son lot de privations, ont su économiser au prix de lourds sacrifices pour avoir un toit et des économies pour garantir leurs vieux jours... **déjà.**

→ **Réfractaires au changement, dites-vous Monsieur le PRÉSIDENT**, certainement, car ils ont déjà donné, si changement veut dire baisse du pouvoir d'achat aggravé demain par la fin de l'indexation des retraites et pensions sur les prix alors que ces dernières correspondent à des droits ouverts par des cotisations. Réfractaires au changement, dites-vous MONSIEUR LE PRÉSIDENT, oui, et nous défendrons chèrement notre dignité.

→ **Réfractaires, dites-vous Monsieur le PRÉSIDENT**, certainement car solidaires de nos enfants, nous refusons votre politique qui mène à la destruction de notre modèle social, favorise l'explosion des inégalités et la casse des droits collectifs.

Qu'il s'agisse :

- des risques qui pèsent sur les droits des salariés et demandeurs d'emploi en matière d'assurance chômage,
- de la remise en cause du droit à l'avenir des jeunes par l'instauration d'une sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur et par le gaspillage que constitue le service national universel,
- des atteintes au service public, en particulier CAP22,
- des destructions d'emplois au travers de la désindustrialisation,
- de la gestion comptable de notre système de santé entraînant sa continuelle dégradation,
- de la destruction de notre système de retraites,
- du gel des prestations sociales.

**OUI, L'UFR-FO EST RÉFRACTAIRE, OUI, L'UFR-FO REJOINDRA LES ÉTUDIANTS
ET LES ACTIFS A LA MANIFESTATION DU 9 OCTOBRE 2018**

Il est temps, messieurs du gouvernement, de mener une politique de partage des richesses pour augmenter les salaires, les retraites et les minima sociaux.

OUI MONSIEUR LE PRÉSIDENT, SI RÉFRACTAIRE VEUT DIRE « LES PAUVRES TOUJOURS PLUS PAUVRES ET LES RICHES TOUJOURS PLUS RICHES », ALORS A L'UFR-FO NOUS SOMMES ET SERONS RÉFRACTAIRES À VOTRE POLITIQUE ET NOUS VOUS LE PROUVERONS

DANS L'ACTION LE 9 OCTOBRE 2018



sommaire

- P.1 Édito
- P.2 Lettre d'un retraité à M. Darmanin, Ministre des Comptes Publics
- P.3 Vous avez dit lutte des classes ?
- P.3-4 Compte rendu audience Secrétariat d'État à la FP
- P.5 Honorariat... quésaco ?
- P.6 Pension de réversion : la vigilance s'impose
- P.7 Le rôle de la Cour des Comptes
- P.8-9 SPS-FO Retraités - Retraites : le chantier est lancé !
- P.10-11 L'intelligence artificielle, ça se passe en France !
- P.12-13 Des catastrophes naturelles ?
- P.13-14 ANCV – Seniors en vacances
- P.14 Dossier consommateurs : assurances – attention aux exclusions !
- P.15 Le coup de cœur littéraire
- P.15 Nos adhérents nous écrivent
- P.16 A nos adhérents(es), A nos lecteurs(trices) Nos permanences Bulletin de changement d'adresse

Lettre d'un retraité

au Ministre des Comptes Publics

Monsieur le Ministre,

Je me permets de répondre à votre lettre jointe à mon avertissement de l'impôt sur le revenu que je viens de recevoir.

Je ne partage pas votre optimisme sur la réforme de « la retenue à la source » que le gouvernement met en place au 1^{er} janvier 2019.

Les motivations que vous indiquez dans votre lettre, loin de me tranquilliser, ont plutôt tendance à m'inquiéter.

En tant que retraité, je ne suis pas concerné par le problème de la confidentialité de l'ensemble des revenus de mon foyer fiscal vis-à-vis de mon employeur. Pour autant cela va poser problème pour nombre de salariés, même la demande d'un prélèvement à taux neutre ne sera pas sans ambiguïté.

Alors que la grande majorité des contribuables a opté pour le prélèvement mensuel de l'impôt, il aurait été plus simple et moins coûteux pour les finances publiques de rendre ce mode de paiement obligatoire. Mais pourquoi faire simple lorsque l'on peut faire compliqué ?

La déclaration de revenus se fera toujours l'année N+1, et ce n'est qu'à partir de cette dernière que sera régularisée la situation familiale, les réductions et crédits d'impôts. Cette restitution du trop versé interviendra ainsi après l'avance de près d'un an faite par les contribuables.

Vous déclarez vouloir moderniser notre pays comme bien d'autres pays l'ont fait avant nous. Cela est vrai, mais vous oubliez de mentionner que ces pays n'ont pas le même système fiscal que la France.

En effet, s'il est facile avec la retenue à la source de recouvrer un impôt proportionnel, cela est beaucoup plus complexe pour l'impôt progressif. Celui-ci impose par différentes tranches les revenus du foyer fiscal en tenant compte de sa composition (on prélève ainsi moins les faibles revenus que les plus gros tout en tenant compte du quotient familial).

La véritable réforme serait-elle cachée ? En voulant faire disparaître l'impôt progressif républicain que nous connaissons, pour mettre en place un impôt proportionnel qui, de même que la TVA, touche indifféremment de la même façon riches ou pauvres.

Enfin je m'inquiète de voir confier aux employeurs la mission régalienne de la collecte de l'impôt, vu la difficulté que rencontre déjà l'État à recouvrer l'URSSAF et la TVA auprès de ces mêmes employeurs.

Je souhaite pour le pays la réussite de votre réforme, malgré mes doutes et mes inquiétudes sur son impact psychologique et sur sa réalisation technique.

Ces mêmes interrogations semblent avoir été partagées au plus haut sommet de l'État.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments respectueux.



Jean-Paul PRADY
Secrétaire Général
Adjoint UFR-FO
Retraité DGFIP



Vous avez dit

Lutte des classes ?

Dans le contexte politique et social actuel, tout est fait pour démontrer qu'il n'y a plus de frontière entre ceux qui possèdent et les salariés. Il est vrai que les conditions de travail actuelles (ubérisation par exemple) tendent à gommer certains aspects de l'activité travaillée.

De toute façon, quand on évoque la réalité des classes sociales, on fait sembler de ne plus y croire, même parmi les salariés eux-mêmes. C'est pourquoi il convient de rappeler l'article premier des statuts de FO qui stipule que « *la Confédération FO a pour but de grouper - sans distinction d'opinions politiques et religieuses - toutes les organisations **composées de salariés**, c'est-à-dire de ceux qui vivent de travail **sans exploiter autrui*** ».

Pourquoi ne pas reconnaître qu'il existe une catégorie sociale dont la recherche essentielle est le profit - les patrons - et celle dont les revenus sont assis sur le travail - les salariés -.

Le président actuel tente sciemment d'oublier les conflits de classes (en particulier les classes populaires dont les fonctionnaires) comme si chacun de son côté ne tentait pas d'augmenter la part qui lui revient. Cette notion suppose donc la fin des idéologies.

Pour FO, cela ne relève pas d'une utopie mais bien d'une volonté délibérée de faire croire, à l'instar des religions, que tout le monde se rassemble sous une même bannière. FO est une organisation de classe (celle des salariés) qui considère que la lutte de classes restera toujours d'actualité quels que soient les gouvernements ou pouvoirs en place.

Compte rendu de l'audience au Secrétariat d'État à la Fonction Publique

Le 5 juin 2018, une délégation du bureau de l'UFR-FO conduite par notre président Christian Grolier, Secrétaire Général de la FGF-FO, a été reçue par Alain Triolle, directeur de cabinet de M. Olivier Dussopt, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics.

La délégation était composée de :

- Jean-Claude Borel, Secrétaire Général de l'UFR-FO,
- Maryse Mecocci, Jean-Paul Prady et Bernard Ribet, Secrétaires Nationaux.

Chacun est intervenu sur le sujet qui lui avait été confié et a développé son argumentaire.

Un relevé des différentes revendications exposées a été remis à M. Triolle, à l'issue de l'entretien.

Pouvoir d'achat :

Sont dénoncées :

- la baisse régulière et importante du pouvoir d'achat du fait du gel des pensions non revalorisées depuis

5 ans, en dépit d'un train de hausse des dépenses contraintes notamment,

- l'augmentation de 25 % de la CSG dont la compensation est demandée pour les retraités.

Il est demandé :

- le rétablissement de la demi part aux veuves et veufs ou personnes isolées qui ont élevé seules un enfant pendant moins de 5 ans,
- la suppression de la fiscalisation de la majoration de pension pour enfants.



La stigmatisation des retraités, ni privilégiés, ni nantis, est dénoncée fermement.



Dépendance :

Force Ouvrière est favorable à la création d'un nouveau risque dépendance financé par la sécurité sociale. Cette position a été rappelée.

La situation particulièrement préoccupante des EHPAD en termes de moyens mis en place et de conditions d'accueil et d'hébergement des résidents a été soulignée.

Il est par ailleurs exprimé les difficultés pour les fonctionnaires retraités d'accéder à des places dans les EHPAD. Le ministère est sollicité pour appuyer les démarches à engager auprès des mutuelles afin qu'elles investissent dans ce domaine pour faciliter l'accès des fonctionnaires retraités aux EHPAD.

Action sociale :

Les demandes suivantes ont été présentées :

- réintégration des retraités dans les listes syndicales pour participer aux CIAS et SRIAS,
- information annuelle des retraités sur leurs droits dans le domaine social,
- accès aux restaurants administratifs ou inter-administratifs des fonctionnaires retraités, et le bénéfice de la subvention repas (PIM).

Il est également demandé :

- pour les fonctionnaires retraités remplissant les conditions, un accès amélioré aux logements sociaux,
- le rétablissement de l'aide à l'amélioration de l'habitat (AAH)
- le CESU ouvert aux retraités.

Enfin, s'agissant de l'Aide Ménagère à Domicile (AMD), l'alignement sur les dispositions applicables au secteur privé est réclamé, les fonctionnaires se trouvant dans une situation plus défavorable.

Il est également demandé que l'AMD puisse être versée en cas de handicap temporaire.

Complémentaire santé :

La situation des retraités au regard de la complémentaire santé a été évoquée. L'argumentaire a porté sur 2 points :

- Le système de la tarification à l'âge et l'évolution consécutive importante et exponentielle des cotisations complémentaires santé alors que le pouvoir d'achat des pensions baisse mécaniquement et que les dépenses de santé prennent une part de plus en plus importante chez les personnes âgées.
- Les retraités n'ayant pas accès aux contrats de groupe avec, selon la loi, participation de l'employeur pour les salariés, il est demandé pour respecter l'équité de défiscaliser la cotisation complémentaire santé payée par les retraités.

Il est enfin demandé que les syndicats soient auditionnés par les équipes d'inspection dans le cadre du dossier sur la protection sociale complémentaire.

Honorariat :

L'UFR FO demande l'attribution de l'honorariat à tous les fonctionnaires, tel que le prévoit la loi. C'est une marque de reconnaissance du fonctionnaire retraité qui reste rattaché à son statut.

Nos interlocuteurs ont été à l'écoute, mais avons-nous été entendus ?

Nous serons bien entendu vigilants quant au suivi de cet entretien qui a fait l'objet d'un relevé de conclusions remis par le Secrétariat d'État.

Nous vous rendrons compte des réponses qui seront apportées.

Pour la délégation du Bureau de l'UFR – FGF-FO

Bernard RIBET



De gauche à droite : Bernard Ribet, secrétaire national UFR-FO, Jean-Claude BOREL, secrétaire général UFR-FO, Christian GROLIER, secrétaire général FGF-FO, Maryse MECOCCI, secrétaire nationale UFR-FO et le photographe Jean-Paul PRADY, secrétaire national UFR-FO

"Honorariat"... quésaco ?



Cela ne coûte rien ! Cela ne fait pas mal ! Et cela pourrait paraître futile, anecdotique, voire totalement inutile, et pourtant FO par l'intermédiaire de l'Union Fédérale des Retraités - FO milite pour que l'administration l'accorde officiellement et automatiquement (document à l'appui) - dans le respect de la loi de 1984 - à tout fonctionnaire quels que soient son corps et son grade.

Magistrat honoraire, professeur honoraire, ce sont des termes que l'on peut rencontrer mais les Météo fonctionnaires peuvent aussi y prétendre lorsqu'ils prennent leur retraite. Ce sont surtout les militaires qui en « usent » car le statut d'honorariat permet à son titulaire de demander une carte d'identité militaire de réserviste honoraire, de pouvoir porter l'uniforme de son grade lors des cérémonies officielles (et privées) et de continuer à représenter et à contribuer aux rayonnements de son Armée ! Il reste ainsi « militaire » même en retraite !

La mise à la retraite du fonctionnaire entraîne sa radiation des cadres ; il n'a plus qualité pour accomplir les actes inhérents à sa fonction antérieure. Cependant, tout fonctionnaire admis à la retraite et qui a accompli au moins vingt ans de service public peut se prévaloir du titre de membre honoraire dans son grade ou dans son emploi et sans avoir recours à une procédure administrative particulière. Il ne s'agit pas d'un droit absolu et l'administration peut, sur décision motivée, refuser ce titre à l'agent partant en retraite. Ce titre peut également lui être retiré, après la radiation des cadres, si la nature des activités exercées le justifie. Enfin, il ne peut être fait mention de l'honorariat à l'occasion d'activités privées lucratives autres que culturelles, scientifiques ou de recherche (tout est détaillé dans l'article 71 du chapitre sur la Cessation définitive de fonctions dans la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État).

FO demande que la procédure soit automatique et que chaque fonctionnaire partant en retraite reçoive son certificat d'Honorariat le confortant ainsi dans son statut de fonctionnaire retraité, pensionné de l'État et non du régime général. Pour FO agents publics, statut général, code des pensions forment une suite logique pour un service public républicain.

SNITM-FO (FO Météo)

Pension de reversion :

la vigilance s'impose...



Bernard RIBET
Secrétaire National

4,4 millions de personnes bénéficient d'une pension de réversion, dont 1 million sans retraite personnelle. C'est dire l'ampleur de l'enjeu ; 36 milliards versés par an avec un montant moyen de 642 € pour une femme et 304 € pour un homme. En juin dernier, le Secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement, Christophe Castaner, indiquait que les pensions de réversion pourraient, pour les futurs retraités, « baisser » pour certains.

Le 9 juillet, le Président de la République déclarait que « rien ne changera pour les retraités d'aujourd'hui ». Discours relayé par la Ministre de la Santé, Madame Buzyn, quelques jours plus tard à l'Assemblée Nationale, non sans ambiguïtés, s'agissant notamment « des retraités de demain ».

Le débat actuel sur la réforme des retraites et la mise en place d'un système universel de retraite doit être suivi avec la plus grande attention car il soulève des interrogations et des inquiétudes que les discours officiels et les commentaires des différents analystes ne dissipent pas.

Si les règles d'attribution de la pension de réversion devaient être modifiées pour les futurs retraités, rien ne garantit que les retraités d'aujourd'hui seraient

épargnés demain ! Et d'ailleurs que signifie retraités « d'aujourd'hui » et retraités « de demain » au regard de la réforme des retraites en chantier et de ses implications ? Ce n'est pas de la sémantique, les mots ont un sens et il faut être réactif, poser les bonnes questions, et exiger du gouvernement un engagement clair, ferme et précis pour éviter tout malentendu.

Il faut défendre prioritairement le principe de la réversion et d'une juste compensation pour le conjoint survivant, en particulier s'il a peu ou pas travaillé. C'est une question de solidarité. Il faut s'insurger contre les propos provocateurs et irresponsables qui ont pu être tenus sur le sujet.

Nous nous opposerons vigoureusement à toute atteinte aux droits acquis sous le couvert d'une harmonisation et nous continuons d'exiger le maintien pour les fonctionnaires de l'attribution de la réversion **sans condition** de ressources.

Nous sommes bien entendu en phase avec la confédération lorsqu'elle défend cette revendication pour tous les bénéficiaires quel que soit leur régime de rattachement. Si harmonisation il doit y avoir faisons-la par le haut pour une fois. Ce ne sera que justice.

Le rôle de la Cour des Comptes :

Le contrôle des comptes et pas autre chose !



J'ai déjà dans un précédent article⁽¹⁾ dénoncé les dérives d'une institution que nous avons, par le passé, appris à respecter.

Mais, dès lors qu'elle s'implique à maintes reprises, et encore tout récemment, hors du rôle défini par la loi, il me paraît normal de protester à nouveau contre les orientations qui sortent de son champ d'application. Comme l'avait indiqué le journal *Le Monde* en 2013, M. Migaud, Président de la Cour, s'inscrit pleinement dans les orientations préconisées par la Commission Européenne, et ce n'est pas son rôle. Une récente proposition touchant la DGFIP et la réaction d'un spécialiste, concerné par un récent rapport, me conduisent à renouveler mes ressentiments.

Le premier est consécutif au souhait formulé par un procureur de la Cour estimant que le Gouvernement devrait supprimer, d'ici 2022, 30.000 fonctionnaires de la DGFIP, ce qui ne manquerait pas de déstabiliser encore plus fortement cette administration (je cite, à titre d'exemple, certes peu important mais significatif, la réaction officielle de celle-ci à une demande de remboursement d'un timbre fiscal estimant à 7 mois minimum le délai avant que celui-ci soit effectif). Le deuxième fait suite à un article, paru dans *Le Monde* toujours, de M. Weill, ancien Directeur Général de l'ANACT (amélioration des conditions de travail) répondant à

un rapport de la Cour sur l'efficacité des politiques publiques pendant son mandat, rapport publié le 4 juillet dernier. Celui-ci portait un jugement extrêmement sévère envers le plan de formation initié en 2016. La Cour estimait que ce plan n'avait pas amélioré la situation par rapport aux actions antérieures. Or, le signataire de l'article faisait remarquer qu'au contraire, le nombre absolu de chômeurs réinsérés avait plus que doublé (s'ensuivaient des indications chiffrées démontrant la réalité de la situation). Malgré les mises au point et explications fournies à la Cour par M. Weill, celle-ci n'a pas changé un iota des conclusions dudit rapport.

Au-delà de ce point précis, remarquons que ce n'est pas la première fois que la Cour reste ferme dans ces certitudes. Toutefois ce qui est important dans les remarques faites par M. Weill, qui rejoignent les nôtres (cf-1), est le fait que celui-ci rappelle que « *la Cour devrait rester dans son rôle de mission de contrôle financier, qu'elle devrait s'abstenir de porter des jugements sur des problématiques qui la dépassent et surtout, qu'elle utilise des méthodes qui sont celles de l'évaluation des politiques publiques pour lesquelles il existe déjà d'autres organismes* ».

Y aura-t-il un jour une personnalité politique qui aura le courage de rappeler à M. Migaud le rôle précis d'un Président de la Cour ?



Roger CARRIÈRE
Membre
de la Commission
Exécutive

(1) Cf l'article « de quoi je me mêle » - Le Lien n° 125.

Services Publics et de santé FO
Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales



Françoise LEFEBVRE
Secrétaire Générale
de la section retraités
Services Publics
et Santé

Retraites :

Le chantier est lancé !...

Intervention de M. Jean-Paul Delevoye (haut commissaire à la réforme des retraites).

Le jeudi 21 juin 2018 (lors de la séance plénière du Conseil d'Administration de la CNRACL à Bordeaux).

M. Delevoye a occupé un certain nombre de fonctions :

- Maire de Bapaume (Région Hauts-de-France) ;
- Président du Conseil Départemental ;
- Président de l'association des Maires de France ;
- Médiateur de la République ;
- Président du Conseil Économique et Social ;
- Ministre de la Fonction Publique.



S'agissant de l'équipe avec laquelle il travaille, celle-ci est composée de 10 personnes issues de différents milieux dont ils sont experts...



Ses premiers mots ont porté sur la définition de sa mission qui, selon ses propos, n'est pas (comme le titre de sa mission le souligne) une énième réforme des retraites, mais s'articule en un système unique (qualifié de régime universel).

1 € cotisé, quelle que soit l'appartenance du cotisant, doit aboutir à 1€ servi en retraite.



Ses constats :

L'écart entre les pensions de retraite, hommes ou femmes est de 38 % (en faveur des hommes).

Les principes : comment s'adapter au futur régime ?

- Aller vers une meilleure cohésion de la nation.
- Opter pour une prise en charge collective.
- Effectuer des corrections paramétriques : Travail, Retraites, Handicap.
- Pas de régime unique.

Durée de la réflexion et de la concertation au sein de tous les régimes existants (42 régimes)

LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Mise en place d'un niveau de réflexion égal entre les responsables (par la mobilisation des partenaires sociaux et de l'intelligence collective) :

- les syndicats,
- les citoyens,
- les gestionnaires de Caisse de retraite.

Franchise de 5 ans avant de modifier les régimes de retraite.

Obligation de tenir compte d'une « temporalité » en vue de faire converger les 42 régimes de retraites actuels (à définir).

LES REVERSIONS

Le principe serait maintenu (aujourd'hui il existe 13 systèmes de réversion !).

Les modalités de rapprochement et d'évolution resteront à définir.

DÉFICIT GÉNÉRAL DES RETRAITES EN 2018

Environ 6 à 7 milliards d'€...

Objectif : faire en sorte de permettre au système d'être proche de l'équilibre. Pour ce faire il sera indispensable de s'assurer de la fiabilité des propositions.

Quelques indicateurs :

Age de départ à la retraite en 2018 pour :

- les femmes : 62 ans et un mois,
- les hommes : 61 ans et 6 mois.

Espérance de vie des retraités (celle-ci serait la meilleure pour les Français, au niveau européen) à confirmer.



Paramètres dont il devra être tenu compte :

► Redistribution **implicite** :

- le chômage des seniors est gravissime.
- Et doit être traité en priorité

► Redistribution **explicite** :

- prise en compte des interruptions involontaires d'activité :
 - famille,
 - maladie,
 - invalidité,
 - chômage.

A ce jour chaque salarié relève en moyenne d'au moins 3 régimes différents, au sein des 42 régimes existants. Certains salariés totalisent 9 régimes !

L'approche du taux de pauvreté touche plus particulièrement les retraités de plus de 75 ans.

Les sondages indiqueraient que 85 % des Français seraient favorables à un seul régime de retraite avec des règles communes (**à regarder de près selon nous**).

UNE AMBITION

Mettre en place des règles pour :

- Agir avec simplicité,
- Agir avec justice,
- Agir avec universalité.

Pour cela :

- Faire converger les cotisations,
- Faire converger le montant des retraites,
- S'orienter vers les mêmes droits.
- ◆ Famille.
- ◆ Les reversions.
- ◆ S'orienter vers la même solidarité (en corrigeant les inégalités).
 - Les aidants familiaux,
 - Les périodes de chômage,
 - La maladie,
 - Le handicap,
 - La maternité,
 - L'éducation des enfants,
 - Le veuvage.

Bon à savoir :

89 % des femmes perçoivent des pensions de réversion et seulement 11 % des hommes. Les retraites servies aux hommes sont supérieures de + 38 % par rapport à celles des femmes. Toujours selon M. Jean-Paul Delevoye le projet de transformation et d'harmonisation du système des retraites français devrait trouver sa configuration définitive à partir de la période 2035/2050

Notre analyse :

Tout le monde a compris qu'à l'avenir le niveau moyen des retraites servies va baisser. A n'en pas douter, la réforme proposée aboutira à une diversification des ressources nécessaires à la constitution d'une retraite.

Points redoutés et redoutables :

Il sera impératif pour la cohésion sociale que le nouveau système proposé ait l'assentiment d'une grande majorité de salariés et de personnes ayant des activités libérales ou commerciales.

Il ne faudra pas oublier que la CNRACL depuis 1974 (au titre de la solidarité intergénérationnelle) a participé financièrement à hauteur de près de 90 milliards d'euros.

- Par un effort collectif des hospitaliers.
- Par un effort collectif des territoriaux.
- Par un effort collectif de la sécurité sociale (hôpitaux).
- Par un effort collectif des collectivités locales (mairie et établissements publics).

Pour l'immédiat :

Pour les retraités actuels : y aura-t-il des modifications ?

- Le niveau des retraites servies (maintenu ou pas ?).
- Les dispositifs relatifs aux pensions de réversion (maintenu ou pas ?).

Le Gouvernement (avec son monsieur Retraite) ira-t-il jusqu'à s'inspirer de ce qui **se passe au Canada** (le système existant conviendrait à n'en pas douter à la philosophie inspirée par notre Président de la République)

Celui-ci s'articule autour de trois niveaux :

- Le 1^{er} est constitué par un **socle commun** accordé à tous les Canadiens : 25 % égalitaire pour chaque Canadien.
- S'ajoute 25 % supplémentaire au moins constitué par les **cotisations obligatoires** relatives au niveau des salaires perçus.
- S'ajoute enfin un supplément constitué par un **complément volontaire**, favorisé fiscalement par les pouvoirs publics auprès d'organismes assurantiel ou bancaire.

Les éléments à définir seraient au moins de trois ordres :

- **Le 1^{er}** : les sommes collectées seraient à fonds perdus après le décès de l'ayant droit.
- **Le 2^e** : les sommes collectées seraient récupérables par la réversion (pour le conjoint survivant).
- **Le 3^e** : par la succession (pour le conjoint ou à défaut pour les enfants du couple).

Toutes ces possibilités et ce questionnement sont désormais à l'ordre du jour.

Pour FO, deux priorités :

- La défense et le maintien du Code des Pensions Civiles et Militaires et l'inscription des pensions du Grand Livre de la Dette Publique.
- Le maintien de la CNRACL.

A suivre !...

L'intelligence artificielle, ça se passe en France !

Va-t-elle supplanter celle des salariés ?



Charlie PESCE
Secrétaire National

L'intelligence artificielle révolutionne notre quotidien et bouleverse les emplois d'aujourd'hui ainsi que ceux de demain. Combien seront supprimés, combien seront transformés ? L'avenir sera-t-il meilleur ou pire que le présent ?

La question divise les économistes autant qu'elle angoisse les travailleurs.

Il y a seulement dix ans, pas un patron de presse, pas un homme politique n'aurait parié un euro sur l'intelligence artificielle. « *Trop compliqué pour les lecteurs !* » auraient dit les premiers, qui n'y comprenaient goutte eux-mêmes. « *Trop cher pour les finances publiques !* » auraient affirmé les seconds. « *Trop aléatoire pour investir !* » auraient prétendu (souvent avec raison) les chefs d'entreprise - hormis une poignée d'entre eux. En 2018, au contraire, plus personne ne veut passer à côté du phénomène : Les médias multiplient les dossiers sur un sujet, les parlementaires se ruent aux colloques qui en traitent, Emmanuel Macron a demandé au député LREM et mathématicien Cédric Villani de rédiger un rapport sur la stratégie française face à l'IA (un sigle appelé à devenir aussi célèbre que ONU ou UE), et les entreprises multiplient les annonces. La dernière en date est spectaculaire : Carrefour supprime 2 400 emplois mais va investir 2,8 milliards dans les technologies numériques, le tout sous un tonnerre d'applaudissements médiatiques.

Si les élites sont le plus souvent en retard d'une guerre, ce n'est pas le cas des Français. Un sondage réalisé par l'institut CSA pour France Inter et Libération révèle une connaissance assez fine du sujet : 94 % des sondés affirment en avoir déjà entendu parler et 54 % cernent assez bien de quoi il retourne. Les mots qui devaient les rebuter (« robots », « programme », « autonomie ») leur sont devenus familiers. Si 85 % d'entre eux s'attendent à vivre une



« véritable révolution », 80 % considèrent qu'elle les concerne déjà dans la vie familiale courante.

Dès lors qu'il s'agit des emplois, 48 % des Français estiment qu'une machine pourrait fort bien les remplacer à terme. Là encore, les

sondés sont plutôt bien informés des controverses pointues qui opposent les économistes entre eux. La MIT Technology Review a compilé diverses projections qui font froid dans le dos. Les économistes les plus pessimistes, comme ceux de l'université d'Oxford, estimaient en 2013 à 47 % le pourcentage des emplois que l'automatisation des tâches, grâce à l'intelligence artificielle, pourraient détruire aux États-Unis d'ici à 2033, soit... 67 millions d'emplois ! La Banque d'Angleterre prédit la disparition de 15 millions d'emplois au Royaume-Uni en 2035. Le principe de base est en effet que toute tâche répétitive, dans l'industrie ou les services, peut être effectuée par un logiciel. A l'autre bout du spectre, l'OCDE abaisse ses projections à 9 % de la main-d'œuvre. En France, le Conseil d'analyse de l'emploi (CAE) ne répertorie « que » 11 % d'emplois menacés, une proportion qui représente tout de même 2 millions de postes dans un pays où 9,5 % de la population active est déjà sans emploi. Pour prendre un exemple, le CAE estime que 21 % des 814 000 postes d'agents d'entretien sont substituables. On trouve aussi des *béni-oui-oui* de la « destruction créatrice », chère à l'économiste Schumpeter, qui s'obstinent à prédire un solde positif d'emplois une fois la révolution numérique achevée. Les progrès de l'automation risquent d'être dévoreurs de jobs.

Le problème, c'est qu'on peine à distinguer les gagnants et les perdants. Du côté des premiers, les ingénieurs et chercheurs, présentant une double formation, sont déjà une cible appréciée des chasseurs de têtes. Les salaires sont élevés, en général

le double du revenu moyen, réservés à des bacs + 4 a minima. Mais les effectifs sont réduits : Google et Facebook n'emploieront que quelques centaines de chercheurs dans leurs futurs laboratoires parisiens. De toute façon, la France n'a produit jusqu'à présent que 1 087 titulaires d'un mastère en IA... Au total, bien malin qui peut prédire l'avenir avec certitude. Les chauffeurs de taxi et de VTC sont bien évidemment menacés de mise au chômage par l'automobile autonome, mais celle-là ne vient toujours pas. On annonçait il y a peu un véritable massacre chez les hôtesses de caisse. Toutefois, les grands hypermarchés hésitent à s'engager dans la voie du magasin sans humains, craignant de signer ainsi leur propre arrêt de mort. En revanche, les services bancaires sont, eux, les nouveaux promis à la boucherie sociale. Les directions seront-elles suffisamment « intelligentes » pour transformer et créer de nouvelles activités ou vont-elles, au contraire, profiter de l'effet d'aubaine pour imposer des suppressions de postes ?



Une tendance semble néanmoins se dégager : les professions les plus rémunérées ont intérêt à faire preuve de leur utilité si elles ne veulent pas connaître le sort des traders, devenus les dinosaures de l'économie numérique. Quitte à investir beaucoup (l'IA coûte cher), les directions des grandes banques ont trouvé plus judicieux d'éradiquer ces enfants terribles de la finance mondialisée, payés quelquefois mieux que leurs patrons. C'est ainsi que, chez les médecins, les spécialistes, surtout ceux qui utilisent déjà des machines comme les radiologues, seraient plus faciles à remplacer que les généralistes. Compte tenu des rémunérations, l'opération se révélerait rentable plus rapidement. Il demeure difficile d'y voir très clair dans ce grand chambardement en cours. On promettait hier encore que les métiers exigeant de la relation entre humains (les soins, les gardes d'enfants et de seniors...) sauve-

raient leur peau. Patatras : on s'aperçoit que les robots de compagnie sont massivement utilisés au Japon pour dialoguer avec les personnes âgées, et qu'en Angleterre un petit cousin de C-3PO (vedette androïde de Star Wars) fait progresser des enfants autistes ...

Cédric Villani met en garde contre les anticipations radicales sur l'emploi. « *L'implantation des techniques d'IA est parfois beaucoup plus compliquée que prévu. Il y a seulement trois ans, on prédisait que les enseignants seraient balayés par les Mooc [cours à distance à audience massive via des technologies numériques]. Aujourd'hui, on considère que la relation professeur-élève reste le moteur de la fonction d'enseignement. Il faut être techno-agnostique* », confie-t-il à Marianne. Le député compte plutôt sur l'organisation de la complémentarité des professionnels et des algorithmes, car « *on ne pourra pas reproduire avec les médecins ce qu'on a fait avec les postiers qui ont subi le raz-de-marée des emails* » ; un pari plutôt qu'une prophétie. En attendant, l'intelligence artificielle produit bel et bien un nouvel effet « Tina » (« *there is no alternative* »). Comme Margaret Thatcher avait affirmé qu'il n'y avait pas d'alternative à l'économie de marché, le discours sur l'inévitabilité des technologies permet d'imposer les transformations sociales lourdes aux sociétés rétives. Comme les emplois détruits ou menacés de l'être sont massivement occupés par la classe moyenne ou visés par les catégories populaires, l'argument du « *progrès forcément inéluctable* » fait figure de parodie. La réaction panurgique des médias aux annonces de Carrefour en est l'illustration : *Le Parisien* (« *L'homme qui veut révolutionner la grande distribution* »), *Les Échos* (« *l'électrochoc Bompard* »), *Le Figaro* (« *Le plan Carrefour pour revenir dans la course* ») ou *Challenges* (« *Les nouveaux managers* ») ont encensé le patron du groupe, Alexandre Bompard. Dès lors, la suppression de 2 100 postes au siège du premier employeur privé de France n'apparaît plus comme la facture sociale de l'impéritie des directions, mais comme la preuve d'un management tourné vers l'avenir. Le progrès technologique inéluctable justifie les réductions d'effectifs, tout en occultant les perspectives de profits qu'elles offrent aux entreprises et à leurs actionnaires. Selon une étude d'Accenture, dans les seuls secteurs de l'information, de la communication, de l'industrie manufacturière et des services financiers des principaux pays développés, l'Intelligence Artificielle apportera 6 000 milliards de dollars de valeur ajoutée supplémentaire d'ici à 2035.

Des catastrophes naturelles ?



Serge LESUR
Secrétaire National

Le mois de mai et le début juin 2018 ont été particulièrement orageux. Pour le seul mois de mai, plus de 182 000 impacts de foudre ont été dénombrés en France⁽¹⁾, ce qui établit un record pour une telle période depuis le début des mesures en 1987. Les très fortes températures de juillet et début août ont généré également des orages dévastateurs. Associées à ces orages, de très fortes précipitations se sont produites sur bon nombre de régions, provoquant des dégâts parfois impressionnants.



« A Morlaix (Finistère), les habitants se sont retrouvé les pieds dans l'eau ». titrait Ouest-France au lendemain d'une journée cauchemardesque⁽²⁾. Les rues étaient, le 3 juin, recouvertes de plus de 50 cm d'eau, les magasins inondés, les routes coupées... Dans les Hauts-de-France « A Ligny-Saint-Flochel (Pas-de-Calais), la D939, une « deux fois deux voies », a été coupée à

cause d'une coulée de boue »⁽³⁾. Et nous pourrions multiplier les exemples. Tous les ans, à la période des orages, les mêmes situations se reproduisent sur l'ensemble du territoire, aucune région ne semble désormais épargnée. Et tous les ans, les témoignages sont les mêmes : « ça fait plus de 30 ans que je suis là, je n'ai jamais vu ça ! ». Aussi, les maires des communes concernées demandent-ils « la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle » qui, bien entendu, leur sera accordée. Mais en quoi ces phénomènes sont-ils « naturels » ? Si les orages et la pluie semblent être des phénomènes « naturels », c'est-à-dire des phénomènes « qui appartiennent à la nature, qui en sont le fait, qui sont le propre du monde physique » (Larousse), l'homme n'a-t-il pas pour autant sa part de responsabilité dans ces évolutions et sur leurs conséquences ? Bien entendu, les orages ont toujours existé et les fortes précipitations également. Mais ont-ils été toujours aussi nombreux, aussi forts et les conséquences ont-elles toujours été aussi désastreuses, aussi « catastrophiques » ?

DES PLUIES DE PLUS EN PLUS FORTES



Avec le changement climatique (voir les numéros précédents du Lien), l'intensité des précipitations s'accroît. L'homme a sa part de responsabilité en contribuant à l'intensification de l'effet de

serre. En effet, plus les températures augmentent et plus la capacité de l'atmosphère à stocker de la vapeur d'eau s'accroît. Ce phénomène est amplifié par l'augmentation de la température de l'eau de mer, ce qui favorise l'évaporation de cette eau dans notre atmosphère. Plus il y a de vapeur d'eau dans l'atmosphère et plus les précipitations sont fortes et intenses. Tous les modèles de prévision climatique convergent vers cette évolution⁽⁴⁾ et c'est une observation que chacun, maintenant, peut faire. On observe ainsi des valeurs de pluies orageuses spectaculaires, comme par exemple : « Intempéries dans le Gard : cinq mois de pluie en un jour »⁽⁵⁾ pour la journée du 9 août dernier ou bien encore « 240 mm [soit 240 litres d'eau par m²] à Saint-Martin-d'Ardèche (07) en 1 jour (dont 105 mm en 1 heure) » précise-t-on sur le site internet meteo-paris.com⁽⁶⁾. Et ces observations ne sont pas l'apanage des régions méditerranéennes, on peut les rencontrer un peu partout en France et dans d'autres régions du monde. Le caractère « naturel » de ces précipitations est donc fortement aggravé par des causes anthropiques et cela n'est plus aussi... naturel.

UN ENVIRONNEMENT DÉGRADÉ

À ce changement des caractéristiques atmosphériques, vient s'ajouter le changement environnemental. Et ce n'est pas le moindre bouleversement. L'homme veut dominer la nature, la mettre à son service. Ce constat n'est pas d'aujourd'hui, mais les moyens dont nous disposons de nos jours changent considérablement la donne. Les haies qui restent encore dans nos paysages sont systématiquement et consciencieusement arrachées, les zones

(1) https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/06/07/orages-visualisez-un-mois-de-mai-record_5311029_4355770.html

(2) <https://www.ouest-france.fr/meteo/orage/orages-et-inondations-morlaix-saint-nazaire-vannes-les-pieds-dans-l-eau-5801643>

(3) <http://www.leparisien.fr/societe/coulees-de-boue-routes-coupees-inondations-les-orages-ont-encore-fait-des-degats-01-06-2018-7747275.php>

(4) <http://pluiesextremes.meteo.fr/france-metropole/Evolution-des-pluies-mediterraneennes-et-changement-climatique.html>

(5) https://www.francetvinfo.fr/meteo/inondations/intemperies-cinq-mois-de-pluie-en-un-jour_2890407.html

(6) <http://www.meteo-paris.com/actualites/vigilance-violents-orages-et-fortes-pluies-apres-la-canicule-08-aout-2018.html>



humides sont drainées, asséchées, les milieux naturels sont malmenés, les zones périurbaines sont construites et de plus en plus étendues, les zones d'activité ou les zones industrielles

multipliées (même si elles ne sont pas occupées), les routes goudronnées et les parkings fleurissent un peu partout. L'imperméabilisation de toutes ces zones empêche l'eau, lorsqu'elle tombe, de pénétrer les sols et de rejoindre les nappes phréatiques. Les pluies coulent rapidement vers les exutoires lorsqu'ils existent ou se répandent là où elles peuvent. Ainsi, les phénomènes de crues éclair de plus en plus fortes se multiplient, dévastant tout ce que se trouve en aval, noyant champs, villages, villes, rocadés. L'eau arrivant plus vite, les rivières débordent, on souhaite alors évacuer encore plus rapidement l'eau vers l'aval. On rectifie donc les cours d'eau, on enroche leurs rives, on monte des digues, aggravant ainsi le phénomène. Et tout le monde se retrouve les pieds (et souvent beaucoup plus haut encore) dans l'eau, les maisons sont inondées, les magasins et les industries dévastés. Et je ne parle pas des constructions effectuées dans des zones connues depuis longtemps comme inondables ou submersibles. Bien évidemment, ces catastrophes n'ont plus rien de « naturel » !

QUE FAIT-ON ?

Alors, à chaque fois que j'entends le terme de « catastrophes naturelles » sur les ondes radiophoniques ou télévisuelles, dans les journaux, sans que jamais on ne mette en avant la dégradation irresponsable de notre environnement, sans que l'on remette en cause l'aménagement de nos territoires, sans que l'on se pose les bonnes questions pour éviter de tels drames, je frise moi aussi la surchauffe ! Il ne sert à rien de pleurer ou de s'apitoyer si nous ne remettons pas en cause nos façons de vivre, car demain sera toujours pareil voire encore pire. À quoi servent les grands discours s'ils ne sont pas suivis de faits, d'actions concrètes ? Que faisons-nous du principe de précaution inscrit dans notre constitution ? Considérons notre environnement comme une chance et faisons en sorte qu'il nous aide à mieux vivre. Préservons-le, améliorons-le pour juguler les effets de ces phénomènes de plus en plus violents dus au changement climatique. Souvenons-nous du passé pour aller de l'avant. Assez des petites phrases : des actes !

Bien entendu, je ne mets pas en cause le principe de la déclaration d'état de catastrophe naturelle par le gouvernement qui permet le remboursement des dégâts subis par les victimes d'inondations, de coulées de boue ou de tempêtes ! Il est normal que les assurances remboursent les frais occasionnés par ces déconvenues. Mais on pourrait revoir son appellation.



**Seniors
en Vacances !**

SENIORS EN VACANCES : un programme d'action sociale développé par l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances).

L'ANCV (Établissement public sous tutelle du ministère en charge de l'Économie et des Finances) émet et promeut le chèque vacances. Ce dispositif, destiné à favoriser le départ en vacances du plus grand nombre, est distribué exclusivement sur la base de critères sociaux aux salariés de toutes les entreprises et aux agents de la Fonction Publique. Les travailleurs non-salariés y ont désormais droit.

Avec les excédents de gestion générés par la commercialisation des chèques vacances, l'Agence développe des programmes d'aide au départ en vacances de personnes en situation de fragilité et participe au financement du patrimoine du tourisme à vocation sociale.

L'action sociale de l'ANCV s'articule sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de plusieurs milliers de partenaires. Elle se décline en une « aide aux projets vacances », une « bourse solidarité vacances », un pro-

gramme « départ 18-25 ans » et un programme « seniors en vacances ».

Le programme « seniors en vacances » trouve son origine en 2007, à la suite des désastres de la canicule de 2003 et d'une décision du comité interministériel du tourisme de 2004 qui décide de mesures destinées à rompre la solitude des plus âgés.

Outre le répit et le repos apportés par les vacances, les objectifs de ce programme contribuent aux politiques de prévention à l'endroit des seniors : favoriser le départ en vacances d'une population qui en est exclue à plus de 45 %, rompre l'isolement et le quotidien des personnes âgées, recréer du lien social, remobiliser la personne autour de son projet de vie, agir sur son état de santé, son bien-être.

Essentiellement en France mais aussi en Europe, « seniors en vacances » propose des séjours tout compris qui permettent aux plus âgés de partir en vacances à un tarif préférentiel. Afin d'encourager le départ en vacances des seniors les plus fragiles, notamment ceux

aux revenus les plus modestes, l'ANCV propose une aide financière sous conditions de critères économiques.

Depuis 2007, près de 428 000 seniors ont bénéficié de ce programme.

Peuvent participer au programme : les personnes de plus de 60 ans, retraitées ou sans activité professionnelle, résidant en France ; le conjoint quel que soit son âge ; les personnes en situation de handicap dès 55 ans ; les aidants familiaux ou professionnels ; les jeunes de moins de 18 ans accompagnant une personne âgée (séjournant dans la même chambre).

Les séjours sont adaptés aux demandes et contraintes des seniors. Ils se déroulent hors vacances scolaires en bord de mer, à la campagne ou à la montagne, en villages de vacances, résidences ou hôtels, seuls ou en groupe.

Les séjours comprennent l'hébergement en chambre double, la pension complète, des activités quotidiennes, au moins une excursion, des animations, les transferts de

la gare. Le transport domicile/lieu de séjour n'est pas compris.

Le prix maximum des séjours est fixé à 397 euros pour un séjour de 8 jours et 7 nuits, il ouvre droit à une aide maximale de l'ANCV de 160 euros. Pour une durée de 5 jours et 4 nuits, le tarif maximum est de 332 euros avec une aide de 135 euros maximum.

Selon plusieurs études de l'Agence, 95 % des seniors sont motivés pour repartir, 68 % ont déclaré être en meilleure forme physique, 82 % ont davantage envie de sortir de chez eux.

La fin d'année approche, c'est aussi pour certains un moment de solitude, des propositions de séjours restent disponibles sur « SEVweb ».

Pour plus d'information www.ancv.com/seniors-en-vacances ou 0 969 320 616 (non surtaxé).

Avec l'aimable participation de Laurent Aubursin.



Dossiers consommateurs

par Maryse MECOCCI
Secrétaire Nationale

Assurances - attention aux exclusions !

Mésaventure vécue par un adhérent !

Lorsque vous êtes appelé à séjourner - pour vos vacances - en France (Métro ou DOM) ou à l'étranger et à louer une voiture, vous avez intérêt à consulter vos contrats d'assurances notamment la partie relative à l'assurance « responsabilité civile ».



Venant de connaître une mésaventure à ce propos il me paraît normal d'adresser à nos lecteurs une sorte de mise en garde. En effet, lors d'un voyage en Guadeloupe, j'ai loué une voiture dans une agence pour

6 jours me servant de l'assurance Visa premier de ma banque pour me couvrir contre d'éventuels incidents. Le 5^e jour, en gravissant les pentes d'un volcan, la voiture se bloqua : l'embrayage était mort. Le loueur m'a fait savoir qu'il se servirait du chèque de caution pour couvrir les frais inhérents à cet incident. A mon retour, je pris contact avec l'assurance Visa pour un éventuel dédommagement, persuadé de la prise en charge d'une partie des frais eu égard aux limites fixées par la franchise. Je fournis pour cela toutes les pièces demandées.

Quel ne fût pas mon étonnement en recevant 3 mois plus tard un refus à ma demande dans les termes ci-après :

« Conformément aux dispositions contractuelles de la Garantie Véhicule de location, selon l'article 5 - exclusions relatives à cette garantie - aucun remboursement n'est dû pour les dommages causés par l'usure de la voiture ou par un vice de construction ainsi que les dommages volontaires. Après une analyse des éléments communiqués, il apparaît que le dommage du véhicule est lié à une de ces exclusions ».

(J'en déduis ainsi que c'est au conducteur de payer l'usure normale d'une voiture louée (sic) !!!)

Qui plus est, la lettre stipule « **Nous recommandons de souscrire auprès de la société de location une assurance de type LIA** » - c'est-à-dire en dehors de la leur, comme ils ne pouvaient pas eux-mêmes proposer ce type d'assurances. Bien entendu, lorsque j'ai souscrit le pack auprès de ma banque, celle-ci a omis de me préciser ce détail, et certainement bien d'autres).

Futurs voyageurs, avant de partir, consultez votre assurance, notamment le chapitre traitant des exclusions, mais aussi votre assurance « responsabilité civile » surtout que celle-ci ne prend pas en compte, le plus souvent, ce genre de problème.

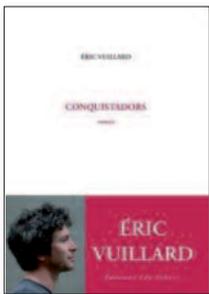


Le coup de cœur littéraire

de Jean-Paul PRADY
Secrétaire National



CONQUISTADORS d'Éric VUILLARD



Voici un ouvrage difficile à classer, ce n'est ni un roman historique, ni un livre d'histoire. Tous les personnages ont existé et tous les faits historiques relatés sont vrais. L'auteur nous relate l'extraordinaire épopée de la conquête de l'Empire Inca dans un style poétique, tout en essayant de nous livrer les pensées et les sentiments qui hantent les personnages.

C'est l'histoire incroyable mais pourtant vraie d'une poignée d'hommes, sales, barbus, sanguinaires et analphabètes, qui, par soif d'or et de gloire, se sont emparés d'un empire.

Pour cela ils ont bénéficié au début de la curiosité qu'ils suscitaient puis surtout de la guerre civile qui divisait l'Empire autour de deux prétendants au trône de l'Inca qui venait de succomber au mal des blancs, la syphilis.

Mais cette conquête n'aurait pu réussir sans l'entêtement, la volonté et le sens tactique d'un homme à la forte personnalité, Francisco Pizarro.

L'or des Incas après les richesses des Mayas a contribué à l'essor de l'Espagne. La France et l'Angleterre absentes de ces pays de cocagne autoriseront les corsaires à s'attaquer aux galions espagnols afin de récupérer une partie de ces trésors.



Nos adhérents nous écrivent...

La question d'une adhérente :

Retraîtée des préfectures depuis peu, elle occupe un logement sur le contingent réservé attribué par le service du logement de sa préfecture. Il ne lui a pas été demandé de quitter son logement du fait de sa situation de retraitée. Elle souhaite pour des raisons personnelles (sécurité, accessibilité, ...) changer de logement sur le même contingent, arguant de sa qualité de bénéficiaire de l'action sociale comme tout ancien agent de l'État.

La réponse du consultant :

Les retraités de la Fonction Publique ne sont plus dans une position statutaire donc ne sont plus considérés comme des agents de l'État. Bien entendu ils restent bénéficiaires des services sociaux organisés dans le cadre interministériel ou par leur administration d'origine et, le cas échéant, allocataires de prestations sociales propres aux agents retraités de la Fonction Publique. Le logement social ne dépend pas du service social.

Ainsi le préfet bénéficie, dans la limite de 5 %, d'un contingent de logements réservés aux agents placés sous son autorité mais pas seulement, puisque des personnes déclarées prioritaires ou admises par la commission de médiation peuvent y prétendre.

L'intervenante relève à présent du droit commun par rapport à sa demande et si elle veut obtenir un changement de logement elle doit justifier de sa qualité de prioritaire et expliquer en quoi son logement actuel n'est plus adapté à sa situation.

B.R.

BON A SAVOIR :

Depuis le 1^{er} janvier 2018 les contraintes d'éligibilité en fonction des revenus de référence ont été renforcées en zone « tendue » mais les personnes ne peuvent être obligées de quitter leur logement si elles sont âgées de plus de 65 ans, si elles sont handicapées ou si elles ont à charge une personne handicapée ou si leur logement se situe dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.




LA NOUVELLE
TRIBUNE FGF
FO

LE LIEN UFR
FO

FO
la force syndicale

Gratuité pour les adhérents

« Le Lien » N° 129
Octobre 2018
Supplément n° 1
à « La Nouvelle Tribune »
N° 416 - JUIN 2018

Directeur de publication :
Christian GROLIER

Rédacteur en chef :
Claude SIMONEAU

Secrétaire de rédaction :
Sylvie ARMENTIER

C.P.A.P. 0120 S 05458
VINCENT IMPRIMERIES
TOURS





A nos **adhérents(es)**, A nos **lecteurs(trices)**,

Porter nos revendications, vous informer, rompre la solitude et renouer avec la solidarité, tels sont les principaux objectifs de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière (UFR-FO).

C'est dans cette optique que nous avons créé la rubrique « **Nos lecteurs nous écrivent** ».

Quels que soient vos questionnements, contactez-nous :
– par courrier : UFR-FO - 46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS
– par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Nous vous répondrons, nous vous aiderons si nécessaire.

La retraite signifie pour beaucoup d'entre nous une rupture avec le monde du travail, mais ne signifie pas pour autant une rupture avec l'Action Syndicale.

Mois après mois, année après année les attaques larvées contre nos retraites, notre action sociale, nos acquis sociaux se succèdent.

Se tenir informés, informer nos amis, c'est soutenir l'action syndicale UFR-FO.

Pour que nous puissions vous contacter, vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail*, numéros de téléphone*. Certains l'ont déjà fait, beaucoup reste à faire.

DONNEZ DE LA FORCE À L'UFR-FO, ENVOYEZ VOS MAILS POUR GARDER UN CONTACT RÉGULIER

**la confidentialité de vos coordonnées est garantie*

DONNEZ DE LA FORCE À L'UFR-FO, ENVOYEZ VOS MAILS POUR GARDER UN CONTACT RÉGULIER



CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, rue des Petites-Écuries
75010 PARIS

e-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Les permanences 2018 se tiendront de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30

30 octobre – 6 et 20 novembre – 11 décembre 2018

Pour les renseignements téléphoniques ainsi que pour les consultations au siège, vous devez téléphoner aux horaires indiqués ci-dessus.

Tél. : 01.44.83.65.55

Adresse mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr - Tél. 01 44 83 65 55

Nom : Prénom :

Syndicat d'appartenance :

Ancienne adresse :

Nouvelle adresse :

Adresse Mail :

À le 2018

(signature)